



Luxembourg, le 16 juin 2022

Dépôt : Gilles Roth (CSV)

Fred Keup (ADR)

Myriam Cecchetti (Déi Lénk)

Marc Goergen (Piraten)

Projet de loi n°7950



RESOLUTION

Instauration d'une commission d'enquête dans le dossier ayant trait à l'action SuperDrecksKëscht

La Chambre des Députés,

Considérant que l'action SuperDrecksKëscht (SDK) est une action financée par l'Etat depuis le milieu des années 1980,

Considérant qu'elle est régie par une « loi-cadre » du 25 mars 2005 relative au fonctionnement et au financement de l'action SDK,

Notant que les frais en relation avec l'action SDK ont dès les débuts été pris en charge par l'Etat via le Fonds pour la protection de l'Environnement,

Notant que les coûts totaux pour les 3 types d'actions lancées sous la marque SDK dépassent actuellement les 100 millions d'euros,

Constatant que pour l'exécution de l'action SDK, le ministère de l'Environnement disposait et dispose toujours de contrats spécifiques avec la société Oeko-Service-Luxembourg S.A. (O.S.L.),

Considérant que de nombreuses irrégularités en rapport avec l'exécution de l'action SDK ont récemment fait surface, pour ne citer que les suivantes :

- Absence de loi de financement,
- Irrégularités en rapport avec l'attribution du marché à OSL,
- Propriété de la marque SDK,
- Relations « problématiques » entre l'ancien directeur de l'Administration de l'Environnement et le principal actionnaire de la société OSL,
- Système de facturation déficitaire de la part d'OSL,
- Contrôle financier lacuneux de l'action SDK,
- Pratiques anti-concurrentielles de la part d'OSL,
- Système de franchise montée par OSL etc.

Considérant que si un premier audit mandaté par Madame le Ministre de l'Environnement a confirmé diverses irrégularités, il n'a pas fait la lumière notamment sur la construction sociétaire d'OSL et sur son principal actionnaire et les flux financiers y relatifs,

Décide

D'instituer une commission d'enquête, conformément à l'article 64 de la Constitution et aux dispositions de la loi modifiée du 27 février 2011 sur les enquêtes parlementaires, avec pour missions

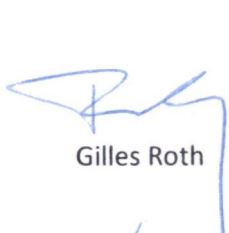
1. D'examiner :

- Le déroulement procédural de l'attribution du marché à OSL,
- Le rôle de l'ancien directeur de l'Administration de l'Environnement,
- Son relationnel avec le principal actionnaire d'OSL,
- Le montage financier d'OSL,
- Le contrôle financier de l'action SuperDrecksKëscht,
- Les pratiques anti-concurrentielles d'OSL,
- La pertinence du cadre légal et réglementaire actuel,

2. De vérifier la pertinence des procédures de contrôle financier et autres en place,

3. D'examiner les questions connexes qui pourraient surgir au cours de ses travaux,

4. De faire rapport à la Chambre des Députés conformément à l'article 12 de la loi précitée, et ce dans les meilleurs délais.



Gilles Roth



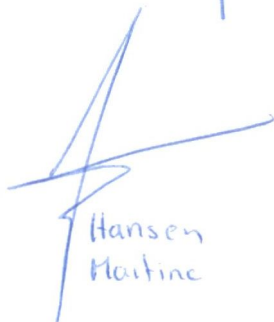
Fred Keup



Myriam Cecchetti



Marc Goergen



Hansen
Martine